

Expéditeur
Adresse
Ville

Prénom NOM
Mairie de
N°..... Rue....
99 999 VILLE

Objet : **URGENT – Résiliences des administrés : Santé, Alimentaire, risque de rupture LETTRE 2**

Madame / Monsieur le Maire,

Je reviens vers vous dans la continuité de ma LETTRE 1, je vous écris dans le cadre de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 « Loi Sapin 2 ». Médiateur, Dépakine, Lévothyrox, bébés nés sans bras..., les scandales sanitaires révélés grâce aux lanceurs d'alerte sont légion. Pour votre information, il existe une adresse mail spécifique lanceur.alerte@ansm.sante.fr, car l'ANSM a pris conscience que la simple pharmacovigilance ne suffisait pas. <https://www.apesac.org/presse/dans-la-presse-en-2019/774-medicaments-les-lanceurs-d-alerte-enfin-ecoutes.html>

En faisant des recherches, un autre risque plus grand encore m'est apparu. Cela pourra vous paraître contradictoire avec la LETTRE 1, mais il est possible que la baisse immunitaire due aux injections répétées soit définitive, induite par ces mêmes boosters. Ce qui amènerait la population à subir des dommages physiques de plus en plus importants sur le long terme par destruction progressive de leur immunité naturelle. Cet article en parle, ce n'est plus un tabou d'évoquer cette possibilité : <https://www.bloomberg.com/news/articles/2022-01-11/repeat-booster-shots-risk-overloading-immune-system-ema-says>

Et vous avez dû entendre parler des effets secondaires massifs constatés partout à travers le monde suite à ces injections ? Voilà un lien qui pointe 1000 études scientifiques attestant de dommages liés aux vaccins Covid : <https://cv19.fr/2022/01/10/plus-de-1000-etudes-scientifiques-sur-la-dangerosite-des-vaccins-covid-19>

A noter également l'association <https://www.verity-france.org>

Ce lien m'a été fourni par l'avocate Maitre Virginie de Araujo Recchia, qui a déposé une plainte pénale à l'encontre de Messieurs Veran, Castex et Blanquer, les accusant entre autre D'EMPOISONNEMENT ET DE TENTATIVE D'EMPOISONNEMENT (ARTICLE 221-5 DU CODE PÉNAL) et DE GÉNOCIDE (ARTICLE 211-1 DU CODE PÉNAL) plainte complète disponible ici : www.smlu.org/partage/dossierplainte.pdf Je ne sais pas si vous étiez au fait de cette plainte ?

Il est même possible, grâce à une étude anglaise de connaître la toxicité potentielle de son lot selon son numéro : <https://howbad.info/> suite à des croisements entre les numéros de lots et les effets secondaires constatés. Le saviez-vous ?

Enfin la vidéo de Didier Raoult du 11 janvier 2022, spécialiste international reconnu par ses pairs, explique clairement que les vaccinations « induisent » l'augmentation des contaminations : https://www.youtube.com/watch?v=x_eozrCCNM

Pire, il apparait que les injections sont corrélées à une hausse de la mortalité toutes causes confondues au niveau européen. Cela a été démontré par le chercheur Belge Patrick Meyer dont les travaux sont ici : <http://www.bioinfo.uliege.be/meyer/covid.html>

Vous êtes mieux placé que moi pour savoir si ces vaccins COVID sont bons ou mauvais, mais dans les deux cas cela pose un sérieux problème en matière de résilience santé, soit par la rupture de leur approvisionnement si ils sont bons (LETTRE 1), soit par leur nocivité si ils sont mauvais (LETTRE 2). C'est à vous de couvrir ces deux aspects, et surtout de choisir celui qui protégera le mieux les populations. Toute erreur nous sera fatale et pénalement répréhensible étant donné l'importance des dégâts potentiels sur la population innocente.

Le Président de la République « emmerde » je le cite, les non vaccinés. Mais comment ignorer les alertes ci-dessus qui leur donnent probablement raison ? Qu'en pensez-vous Monsieur le Maire ?

Veillez recevoir M. le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Remis en main propre ce jj/mm/aaaa

M. NOM Prénom